

ÉTUDIER EN FRANCE, UNE ÉPREUVE

Par Marc Delgado
Photos Remi Malsson pour Télérama

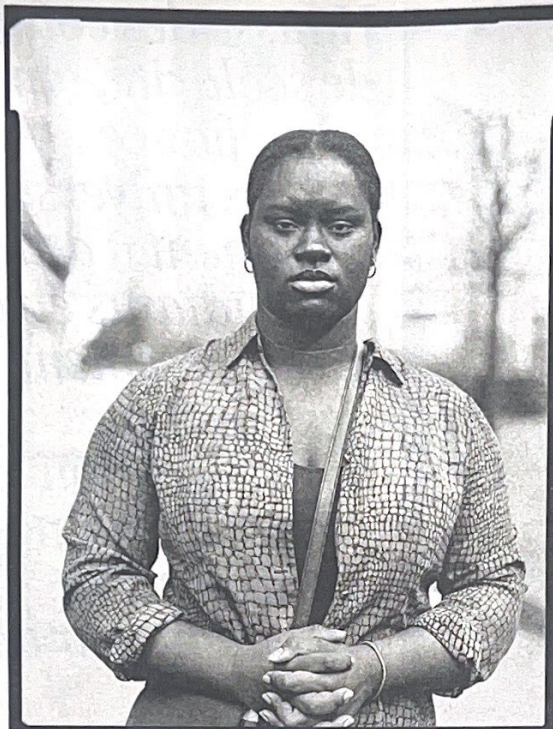


Hausse des coûts de scolarité, climat de méfiance... Alors que les universités cherchent à attirer les étudiants étrangers, le durcissement des politiques d'immigration leur envoie des signaux contraires. Ils racontent leur désarroi.

Ndeye Fatou, 18 ans, « aime beaucoup la France ». La jeune Sénégalaise le dit d'emblée avec un large sourire, comme pour dissiper tout malentendu. « Et ça ne date pas d'hier », ajoute-t-elle. Il lui semble que ce pays « qui parle [sa] langue » lui tend les bras depuis toujours. Alors, quand des représentants de Campus France, l'agence chargée de promouvoir à l'étranger l'enseignement supérieur français, se sont présentés dans son lycée de Dakar, « l'un des trois meilleurs du Sénégal », elle s'est mise à cogiter. « Ils sont revenus tous les ans pour recruter les meilleurs élèves. » En terminale, sa décision était prise : « Je me suis donné une mission : suivre une formation de qualité en sciences politiques, rentrer chez moi et me mettre au service de la diplomatie. L'Afrique a besoin de voix pour défendre ses intérêts. » Depuis cinq mois qu'elle étudie à l'Université Paris Nanterre, Ndeye Fatou a éprouvé les joies et les peines de tout étudiant déraciné, le plaisir d'élargir ses horizons comme le mal du pays. Mais à la télévision et sur les réseaux, un bruit de fond déplaisant s'est amplifié. « Je me suis sentie mal, j'ai pensé : alors, finalement, on ne veut pas de nous, les étudiants internationaux ? »

Pendant de longs mois, le projet de loi sur l'immigration a déchiré la classe politique. La droite lui reprochant de favoriser la régularisation de travailleurs étrangers et la gauche dénonçant son caractère répressif. Mais voilà qu'en décembre dernier, au terme d'une surenchère sécuritaire, des articles portés par des sénateurs républicains ciblent directement les étudiants non ressortissants de l'Union européenne. Pour l'essentiel, il s'agit désormais qu'ils s'acquittent tous de droits d'inscription très largement majorés (2 770 euros au lieu de 170 euros en licence et 3 770 euros au lieu de 243 euros en master). Et qu'ils déposent une « caution », restituée au moment de quitter le territoire. Objectif : « encadrer plus strictement l'immigration étudiante » et « mieux vérifier le caractère réel et sérieux des études ». »

Page précédente:
Leah, étudiante
venant de
Corée du Sud.
Ci-contre: Ndeye
Fatou, étudiante
sénégalaise
à Nanterre.

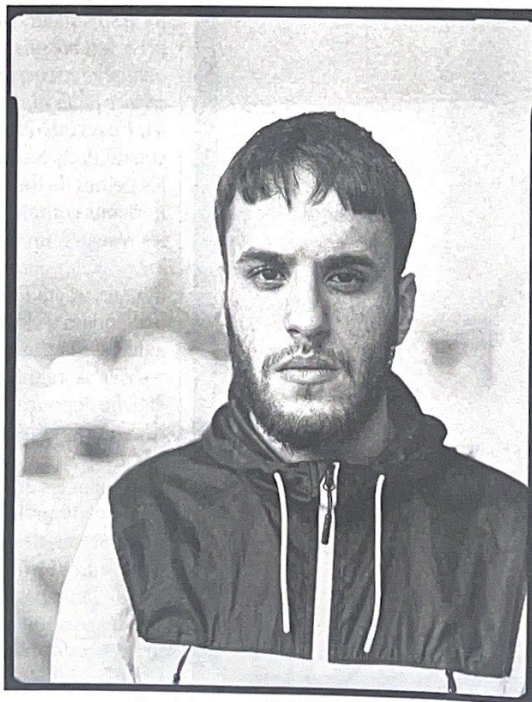


» Un soupçon hante le texte: de « faux » étudiants venus de pays pauvres prendraient prétexte de la poursuite de formations sur notre territoire pour s'y installer illégalement.

Le 25 janvier, le Conseil constitutionnel retoque ces dispositions: ce sont des « cavaliers », des articles sans rapport avec l'objet de la loi. « C'est un vrai soulagement pour les étudiants étrangers », confie Aghiles Sadedine, vice-président étudiant de l'Université Paris-8, à Saint-Denis, mais la séquence laissera des traces ». Pour s'en convaincre, il suffit d'arpenter les couloirs labyrinthiques de la bien nommée « université-monde », 30 % d'étudiants internationaux, cent cinquante-sept nationalités. Et d'engager la conversation. Il y a ceux, nombreux, qui refusent poliment de s'aventurer sur ce terrain miné – faire profil bas constitue une posture largement partagée. D'autres, comme Mehdi, 23 ans, originaire d'Alger et étudiant en histoire engagé dans des collectifs militants, s'agacent de la « conjoncture réactionnaire ». À l'entendre, l'air vicié qui se répand en France et ailleurs a contaminé l'appareil d'État tout entier... et le gouvernement en particulier.

Emmanuel Macron a-t-il mesuré la confusion qu'il a suscitée? Alors qu'il déclarait en décembre que la France « a besoin d'attirer de nouveaux talents venus du monde entier », il a accepté les restrictions exigées par la droite et l'extrême droite afin de gagner leur adhésion et de faire passer l'ensemble de la loi immigration. Puis il a saisi le Conseil constitutionnel, en espérant sa cen-

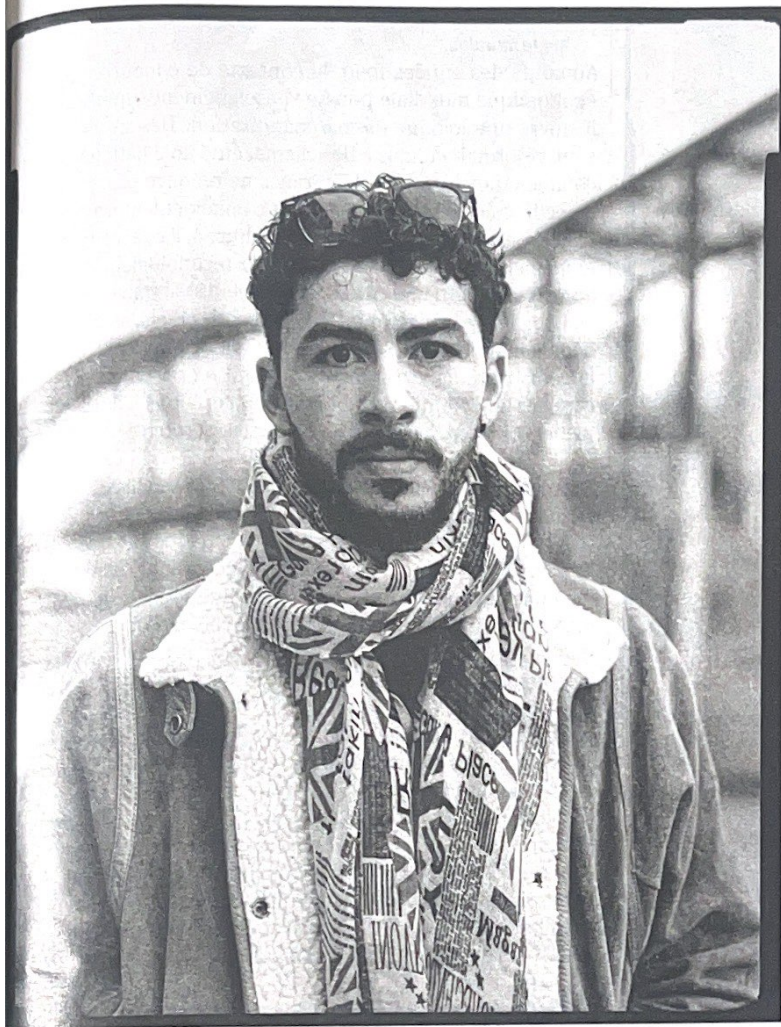
Mehdi, étudiant
algérien en histoire
à l'Université
Paris-8,
à Saint-Denis.



sure. De fait, elle s'est exercée. Mais au prix de quels maletendus! Y compris à l'étranger. « Parmi les candidats que nous rencontrons, un doute s'est installé », reconnaît Donatienne Hisard, directrice générale de l'agence Campus France, présente dans cent trente-quatre pays. Nous répétons que les conditions d'entrée et de séjour en France des étudiants n'ont pas changé. Et que le plan Bienvenue en France est plus que jamais d'actualité. » Lancée en 2019, cette série de mesures vise à doper l'attractivité de notre enseignement supérieur afin d'accueillir un demi-million d'étudiants internationaux d'ici à 2027. Et de freiner la dégringolade: troisième pays d'accueil en 2013, la France figure désormais en sixième place – derrière les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Australie, le Canada et l'Allemagne. À ce jour, nos écoles et nos universités forment quatre cent deux mille jeunes gens originaires d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient (29 %), d'Europe (25 %), d'Afrique subsaharienne (23 %), d'Asie-Océanie (13 %) et des Amériques (8 %). Un contingent qu'il s'agit donc de gonfler coûte que coûte. Est-ce pourquoi, fait rarissime, l'ensemble de l'enseignement supérieur s'est levé comme un seul homme contre la loi immigration? Aux côtés des syndicats étudiants, qui ont dénoncé une « dérive haineuse » et « raciste » (dixit l'Union étudiante), les présidents d'université ont déploré « une insulte aux Lumières » et les écoles d'ingénieurs, « des mesures réduisant la compétitivité de la France et mettant en péril son redressement industriel ». Même d'élitistes écoles de commerce comme HEC, l'Essec et ESCP y sont allées de leur tribune. Car, qu'ils soient motivés par des considérations humanistes ou intéressées, tous ont à y perdre. Pour une raison simple: les mesures qui compliquent la vie des étudiants venus d'ailleurs contrarient les efforts pour les faire venir.

Évidemment, tous ces jeunes n'appréhendent pas pareillement le durcissement de notre politique d'accueil. Dans les grandes écoles comme HEC, des services dédiés sont chargés de leur faciliter l'existence, et en particulier de gérer les difficultés liées aux visas. C'est la principale épine

dans le pied des autres étudiants. Pas seulement au moment du marathon administratif que constitue leur venue en France (lire page suivante), mais tout au long de leurs études puisqu'il leur faut régulièrement renouveler leur titre de séjour – en général chaque année. « Il y a un engorgement dans les préfectures et les retards sont parfois importants », reconnaît Donatienne Hisard. Il serait malhonnête de nier que notre pays souffre d'une forte complexité bureaucratique. » Alice en sait quelque chose, elle qui depuis tant d'années bataille contre une administration dématérialisée pour obtenir toutes sortes de sésames. Détentrice d'un master 2 en ingénierie culturelle obtenu au Cameroun, elle décroche un autre master dans une université parisienne, se lance sur le marché du travail mais cesse aussitôt ses démarches, car elle n'est plus étudiante, pas encore salariée, et donc dans l'illégalité. Alors elle rempile. La voici maintenant détentrice d'un troisième



master et toujours dans la même impasse, «condamnée à la précarité». Alice, 29 ans, est à bout. «Je ne conteste pas le droit de la France de maîtriser sa politique migratoire. Mais si elle ne souhaite pas qu'une fois formés les étudiants étrangers travaillent sur son territoire, il faut leur dire avant! Soyez clairs, ne nous donnez pas de faux espoirs...»

Avant de répondre à nos questions, Alice a réclamé un pseudo («j'ai suffisamment de problèmes avec la préfecture»), comme la plupart des autres étudiants. Mais ils font la part des choses. Tous expriment leur gratitude pour cet enseignement supérieur qui leur donne accès à des formations «de qualité», inaccessibles ailleurs, du moins dans les pays anglosaxons où les droits d'inscription sont autrement plus élevés. «Sur les réseaux, on nous accuse sans cesse de gratter les allos, s'indigne Ibra, étudiant sénégalais inscrit en master 2 de physique. Mais on participe nous aussi à la vie économique!» De fait, comme l'a montré une étude¹ sur l'impact des étudiants internationaux en France, ils rapportent plus qu'ils ne coûtent. «Cette histoire d'immigration étudiante de masse ne tient pas debout, continue Ibra. Quel intérêt de basculer volontairement dans la clandestinité, synonyme de petit boulot au noir, quand on a l'opportunité de décrocher un diplôme?» ●

¹ En 2022, Campus France évaluait l'apport net de leur présence en France à 1,35 milliard d'euros.

Masten, étudiant algérien de l'Université Paris-8, à Saint-Denis. Page suivante: Alice, étudiante camerounaise à Paris-13.

« IL FAUT MONTRER PATTE BLANCHE »

Déjà soumis à un parcours administratif kafkaïen, les étudiants étrangers doivent aussi prouver qu'ils n'ont pas l'intention de rester illégalement, déplore le sociologue Hicham Jamid.

Propos recueillis par Marc Belpois

L'obsession du «faux» étudiant étranger, ce migrant qui prétexterait la poursuite d'études pour s'installer illégalement sur notre territoire, ne date pas de la récente loi immigration. Elle a émergé dans les années 1970, quand la France s'est fixé deux objectifs: tenir son rang sur le marché international de la formation et maintenir une politique de fermeture rigoureuse à l'égard des immigrés «indésirables». Et comme l'explique le sociologue Hicham Jamid, spécialiste des migrations à l'Institut de recherche pour le développement (IRD), «ce fantasme n'est pas près de disparaître».

À quelle époque l'accueil des étudiants étrangers devient pour la France un enjeu politique de premier ordre?

Dès la seconde moitié du XIX^e siècle. C'est d'abord un investissement d'expansionnisme culturel qu'Ernest Lavisse, professeur d'histoire à la Sorbonne, formule ainsi en 1895: «faire l'éducation d'un étranger, c'est s'assurer un ami plus tard dans son pays». La France accueille et forme alors des étudiants principalement venus de ses anciennes colonies – en particulier du Maghreb et de l'Afrique de l'Ouest – pour afficher des valeurs de générosité et d'ouverture. Il s'agira aussi de renforcer la position »



« La réaction du monde de l'enseignement, vent debout contre la loi immigration, est une excellente nouvelle. »

» de la francophonie dans les échanges internationaux, de maintenir un ascendant politique dans la zone d'influence française. Et d'ouvrir de futurs débouchés pour les produits de l'industrie française. À l'époque, pour s'inscrire dans un établissement français, il suffit aux étudiants étrangers de justifier de diplômes équivalents.

Les années 1970 marquent un tournant...

En 1973, la crise pétrolière provoque l'arrêt brutal de l'immigration de travail et dégrade fortement la représentation positive dont jouissaient alors les étudiants étrangers. Dès lors, la politique d'accueil de la France subit des réajustements conséquents. On distingue désormais la migration étudiante issue du « Nord » de celle du « Sud », accusée de détériorer le prestige de l'enseignement universitaire français car jugée trop nombreuse et pas au niveau. À la fin de cette décennie, des mesures législatives sont mises en place afin de durcir les procédures et les démarches administratives. Conséquence, entre 1986 et 1998, la part des étudiants en mobilité internationale inscrits dans les établissements français passe de 13,6 % à 8,5 %. Des universitaires et des politiques tirent la sonnette d'alarme et invitent le gouvernement français à revoir sa politique migratoire très restrictive à l'égard des étudiants étrangers.

D'autant qu'un vent de libéralisme économique souffle sur le monde...

Au cours des années 1990, le contexte de concurrence économique mondiale pousse l'enseignement supérieur à suivre une logique de marchandisation. Des services sont désormais vendus à des clients, étudiants nationaux comme étrangers. Certes, la France ne renonce pas à ses objectifs culturels et politiques : le rayonnement international, le renforcement des liens interculturels, l'aide au développement, le transfert de savoir et de technologie... Mais au XXI^e siècle le monde de l'enseignement s'est transformé en un marché mondial que se disputent des États, lesquels déploient toutes sortes de dispositifs afin d'accroître leurs effectifs d'étudiants étrangers. Il s'agit en particulier de combler les pénuries d'employés dans certains secteurs et métiers dits « en tension », qui peinent à recruter.

À quel moment apparaît le soupçon du « faux » étudiant ?

Dès lors que la politique française d'accueil des étrangers vise à atteindre deux objectifs à la fois : tenir le rang de la France sur le marché international de la formation et maintenir une politique de fermeture rigoureuse à l'égard des immigrations « indésirables ». C'est dans ce contexte de « risque migratoire » que cette idée s'installe : des étudiants étrangers prendraient le prétexte des études pour s'installer et travailler irrégulièrement en France. D'où la mise en place progressive d'outils de sélection des jeunes gens désirant poursuivre leur formation sur le territoire français. Créée en 1998 pour promouvoir l'offre française de formation supérieure, l'agence EduFrance, rebaptisée Campus France en 2010, constitue aujourd'hui un vaste réseau présent dans cent trente-quatre pays. Sous la tutelle conjointe des ministères des Affaires étrangères et de l'Enseignement supérieur, elle filtre les candidats, désormais soumis à un dispositif administratif obligatoire. Il faut montrer patte blanche.

Quel est le parcours administratif d'un étudiant étranger ?

Il doit d'abord constituer un dossier pédagogique sur la plateforme de l'agence Campus France. Puis celle-ci le convoque dans son pays d'origine à un entretien au cours duquel sont vérifiés l'authenticité des diplômes, le niveau en français, les motivations et la cohérence du projet d'études. Il peut ensuite postuler à des établissements et formations. En cas d'acceptation, il prend rendez-vous au consulat afin de demander son visa pour études, d'une durée de quatre mois à un an. À moins qu'il ne dispose d'une bourse, il doit pouvoir justifier d'une somme bloquée sur un compte bancaire de près de 8000 euros, qui lui permettra de disposer de 615 euros par mois pendant un an.

Cette obsession du « faux » étudiant s'atténue-t-elle ?

Certes, le Conseil constitutionnel a censuré la « caution de retour ». Et la réaction unanime du monde de l'enseignement supérieur, vent debout contre cette mesure, est une excellente nouvelle. N'empêche, le soupçon qui plane sur les étudiants étrangers s'installe. Le fait même de vouloir les inclure dans une loi immigration montre que pour certains ce sont des migrants comme les autres, suspects de n'avoir d'autre projet que de s'installer illégalement en France. Ce fantasme-là n'est pas près de disparaître. Et vu le contexte politique, on peut s'attendre à ce que des parlementaires reviennent à la charge à la première occasion... •

Télérama

VIOLENCES
SEXUELLES

JUDITH GODRÈCHE
ET LE JUGE
ÉDOUARD DURAND

LEUR COMBAT
CONTRE L'IMPUNITÉ



REG. REP. 27 MARS 2024
HEBDO. 27 MARS 2024
BEL/LUX 4,80€ CH 5,90CHF
CPRAF N° 0025C60864

N° 3872
DU 30 MARS AU 5 AVRIL 2024